

Déclaration préalable des élus SNES, SNEP ET SNESUP-FSU
CAPN d'avancement d'échelon
20-22 février 2017

Nous voici donc réunis pour cette dernière CAPN d'avancement d'échelon. Cette déclaration ne saurait être pour autant une oraison funèbre tant le système que nous quittons était à bout de souffle et devait être revu et modifié profondément. Nous n'en sommes pas pour autant devenus les chantres du nouveau système tant les incertitudes et les interrogations qu'il suscite demeurent nombreuses.

Le timide dégel du point d'indice obtenu en deux fois (0.6 % en juillet et 0.6 % en février) ne modifie pas en profondeur la politique salariale menée depuis près de 10 ans maintenant. Ces augmentations ne compensent en rien les pertes de pouvoirs d'achat subies par les fonctionnaires et ne sont pas de nature à inverser la spirale négative dans laquelle ils sont engagés. Le corps des agrégés dans la nouvelle carrière, n'a, d'ailleurs, été que faiblement revalorisé. La FSU continue d'exiger une augmentation significative de la valeur du point d'indice. Les personnels attendent plus que des mesures symboliques. Le GVT, auquel participe cette dernière CAPN, ne saurait remplacer une véritable politique en matière de rémunération. Le métier d'enseignant en particulier souffre toujours d'un déficit d'image et a perdu son attractivité.

La mise en place via le PPCR des nouvelles carrières demeure pour le moment très floue. Le calendrier est certes connu depuis un certain temps, l'architecture générale est posée, restent donc les détails de la mise en œuvre. Or c'est bien connu, c'est dans les détails que se cache le diable !

Lors de la précédente CAPN, nous vous avons déjà interrogés sur des points importants qui restent très flous. En ouvrant un chantier aussi énorme dans un calendrier aussi resserré le ministère a pris une lourde responsabilité, celle de mener intégralement cette réforme.

Nous avons soutenu cette démarche car, en dépit d'aspects que nous contestons (les deux moments d'accélération de carrière par exemple), ce projet allait dans le sens de ce que nous revendiquions depuis longtemps à savoir, la mise en place d'une carrière à rythme unique, le plus favorable, pour tous. Or, nous voyons bien qu'il y a des tergiversations et des arbitrages non rendus. C'est très inquiétant car, le flou entretient le doute et des interrogations légitimes. Il permet que s'expriment, dans la droite ligne des théories complotistes, des discours aberrants et désinformateurs ! Les collègues doivent connaître toutes les modalités de ces nouvelles carrières afin de pouvoir faire en toute connaissance de cause des choix cruciaux. Nous avons par exemple soulevé le problème du choix pour certains entre une promotion par liste d'aptitude dans le corps des agrégés et une promotion à la classe exceptionnelle dans leur corps d'origine. Un autre problème toujours non résolu : il est indispensable que les collègues devenus agrégés au 01/09/2017 et classés aux échelons 6, 8, 9, 10 et 11 aient des notes d'entrée dans le corps pour pouvoir figurer dans les tableaux d'avancement (bonification d'ancienneté d'échelon, hors-classe). Nous pouvons ajouter désormais le dossier des professeurs de chaire supérieure puisque rien n'est réglé en ce qui concerne leur débouché de carrière, sinon vaguement une LA pour redevenir agrégé. À moins de 6 mois de l'entrée en vigueur de cette nouvelle carrière il nous semble, donc, particulièrement urgent que des réponses concrètes soient apportées et que le ministère fasse des propositions :

- en matière de grilles d'évaluation, notamment dans les pondérations des items pour élaborer un barème et les procédures de contestation ;
- en matière de barème pour la hors-classe et la classe exceptionnelle ;
- en matière de calendrier.

D'autant que sur d'autres sujets sensibles le ministère a montré un empressement suspect et que certaines blessures ne sont toujours pas refermées dans la profession. L'hostilité à la réforme du collège imposée en dehors de toute concertation est toujours aussi vive.

Enfin l'année dernière nous avons terminé la CAPN par une déclaration de clôture pointant 3 enjeux particuliers :

1/ **la question des stagiaires** : La mise en place de la nouvelle carrière change la donne sauf pour les moments d'accélération de carrière. Nous demandons que tous les stagiaires soient réintégrés dans leur droit à avancement.

2/ **la problématique de la baisse des notes** : pour lesquelles nous demandons à être informés car même si elles n'existent plus elles auront encore un rôle à jouer.

3/ **la prise en compte de la nouvelle réglementation concernant les congés parentaux** : pour laquelle, l'administration était en défaut ces dernières années. Nous avons demandé à ce que les situations des collègues soient résolues le plus rapidement possible et qu'ils soient rétablis dans leur droit à avancement. Où en est-on ?

Enfin, la circulaire du 22/12/2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique indique que : « *Enfin, s'agissant de l'examen des promotions, [La ministre de la Fonction Publique] vous demande de bien vouloir **adresser les données sexuées concernant les avancements et les promotions des agents publics aux membres des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires** préalablement à l'examen par ces instances des décisions individuelles. Ces données sont essentielles pour leur permettre d'identifier et de se prononcer sur des déséquilibres éventuellement constatés.* » Avez-vous prévu la communication de ces données ?